



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 4 octobre 2017 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 27 septembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Eric Alagon, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau, David Le Doussal, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Patrick Vaineau, Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre MOING, Yvette Metzger, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Brigitte Conan, Alain Kerhervé, Martine Brézac, Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel, Serge Nilly, Yvette Bouguen.

Pouvoirs :

Danièle Kha a donné pouvoir à Cécile Peltier
Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon
Nadine Constantino a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Géraldine Chereau

8. ACQUISITION DE 3 DISPOSITIFS DE VERBALISATION ELECTRONIQUE POUR LA POLICE MUNICIPALE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'AMORÇAGE AUPRES DE LA PREFECTURE DU FINISTERE

Exposé :

Le service de Police Municipale de Quimperlé dispose à l'heure actuelle de 2 dispositifs de verbalisation électronique, dits PVe. Ceux-ci sont aujourd'hui obsolètes et à 50 % hors service.

Un remplacement de ces dispositifs est donc envisagé sur la base d'un appareil par agent.

Le coût moyen de chaque appareil est de 700.00 € HT, auquel s'ajoutent les frais d'installation, de formation et de maintenance annuelle.

Le coût global estimé est de 3703.00 € HT, soit 4 444.00 € TTC.

Jusqu'au 31/12/2017, une subvention plafonnée de 500.00 € par appareil est possible au titre du fonds d'amorçage pour le développement du PVe sur le territoire.

Le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES	
Acquisition de PVe (dispositif de verbalisation électronique)			
3 PVe	2100.00 €	Fond d'amorçage	1500,00 €
Fournitures	253.00 €	Ville de Quimperlé	2203.00 €
Installation et formation	900.00 €		
Licences logiciel et appareils	60.00 €		
Maintenance annuelle	390.00 €		
TOTAL (HT)	3703.00 €	TOTAL	3703.00 €

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Pôle Sécurité Intérieure de la Préfecture du Finistère afin de financer cette acquisition.

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 26 septembre 2017

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



**Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.**